



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 janvier 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 janvier 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, David Frau, Muriel Piera, Marie-Françoise Gaffory Fau, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci et Annie Costa-Nivaggioli à Jean Pierre Sollacaro, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Laetitia Maroccu à Nicole Ottavy, Jacques Billard et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Isabelle Jeanne à Christophe Mondoloni, Annie Sichi et Marine Schinto à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Alain Nicolai à Muriel Piera, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à David Frau, Marie-Noëlle Nadal et Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Marie-Françoise Gaffory Fau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christian Bacci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

Etaient absents :

Stéphane Sbraggi, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210125-2021_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2021

Affichage : 29/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 janvier 2021
Délibération N° 2021/009
Programmation scientifique Fesch 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La programmation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différents publics.

- 1. Activités scientifiques, enseignement, recherches

L'importance de la collection du cardinal Fesch, la plus grande jamais constituée, n'est plus à démontrer. La ville d'Ajaccio a le devoir de la faire découvrir au reste du monde. 1500 tableaux environ sont parvenus en Corse, mais le cardinal possédait en tout 16 000 peintures, dont des œuvres des plus grands artistes italiens, français, flamands et hollandais allant du XIV^e au XIX^e siècles et dont un nombre important compte parmi les chefs-d'œuvre des plus grands musées, des musées du Vatican, du J-P Getty de Los Angeles, de Londres, de Dublin, d'Amsterdam...

Editions scientifiques autour des recherches de la collection Fesch

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts est un lieu de recherche sur la collection Fesch et sur le collectionnisme en général. Le musée a la volonté d'éditer les recherches menées grâce à Madame Carole Blumenfeld durant six années. Deux ouvrages seront édités dans ce cadre, l'année 2021 verra le premier opus édité.

Dans le cadre de la diffusion et de la recherche scientifique autour des collections des musées de la ville d'Ajaccio les recherches de Madame Blumenfeld sont inédites et permettront de parachever l'étude scientifique de la collection Fesch tout en permettant la mise à disposition de l'intégralité des recherches. La recherche porte sur la reconstitution de la collection Fesch elle-même, en s'attachant à documenter en amont la provenance des tableaux du cardinal. La recherche se fait essentiellement à partir de documents d'archives, tels que catalogues de ventes, correspondances ou inventaires de collections

Le rendu de ces recherches fera l'objet d'une présentation au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, ainsi qu'une mise en ligne.

Enseignement supérieur

Étant donné le succès remporté auprès des Ajacciens (environ 160 inscriptions) par les cours de l'École du Louvre, un partenariat sera relancé avec cette institution pour l'année 2021, qui propose cette année un cycle de cours portant sur la mythologie.

Dans le cadre des programmes de visites et d'études avec des étudiants post-bacs, la documentaliste recevra et guidera encore cette année durant leur atelier au musée les étudiants de la classe préparatoire aux Écoles supérieures d'art de Sartène (CPES), qui restitueront sous forme d'exposition temporaire leurs travaux faits au musée.

- 2 La Documentation

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, lieu de recherche scientifique, met à disposition des chercheurs et du public l'unique bibliothèque d'histoire de l'art en Corse. Dans cette optique, le musée a donné un rôle majeur à sa documentation.

Grâce aux importantes campagnes d'acquisitions et à différentes donations, le nombre d'ouvrages à la disposition du public ne cesse de s'accroître (pas loin de 10 500 aujourd'hui, grâce à la récente donation de la bibliothèque napoléonienne Guy Godlewski).

La documentation propose un fonds regroupant les dernières publications scientifiques françaises et étrangères et le musée est abonné à toutes les revues scientifiques portant sur l'histoire de l'art et le secteur napoléonien, permettant aux étudiants et amateurs de mener des recherches en Corse. La bibliothèque du musée s'est aussi portée acquéreur d'un grand nombre de publications sur le collectionnisme, le musée étant voué à devenir un centre de recherche sur le collectionnisme en tant que souvenir de la plus grande collection jamais constituée.

Les acquisitions d'ouvrages et les abonnements scientifiques doivent être pérennisés afin que la documentation – bibliothèque reste en phase avec l'actualité de l'histoire de l'art, la recherche napoléonienne et le patrimoine corse.

- Abonnement CLIC France 2021.

Le CLIC France est la principale plateforme francophone de veille, de réflexion, de mutualisation et de partage des **bonnes pratiques dans le domaine du numérique muséal et patrimonial.**

Les membres du CLIC France peuvent bénéficier d'une information de qualité sur le site club-innovation-culture.fr avec plus de **2 000 articles, interviews et dossiers thématiques sur le numérique muséal et patrimonial, en France et dans le Monde.** D'assister aux **Rencontres Nationales Culture & Innovation(s)** qui, chaque année, réunissent le temps d'une journée plus de **300 professionnels** autour de démonstrations d'outils numériques et d'interventions d'experts français et internationaux. De partager avec d'autres institutions muséales d'un **espace membre** sur le site du Clic mettant à leur disposition **des ressources qui leur sont réservées**: compte-rendu d'ateliers, conseils pratiques numériques, revue de presse, cahiers des charges

L'adhésion 2021 du Palais Fesch musée des Beaux-arts, au Club Innovation et Culture France, lui permet de rejoindre un réseau international de professionnels des institutions culturelles et patrimoniales intéressés par les problématiques du numérique.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER La programmation de recherche et documentation du Palais Fesch pour l'année 2021.

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation scientifique : 40 000 € TTC

Participation part Ville : 23 400 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 16 600 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DE DIRE QUE Le budget relatif à cette programmation (cf. annexe détaillée) sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2021 en dépenses chapitre 011 fonction 322, ligne 6182, 6226, 6065, 611 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du Patrimoine, Livre IV, Titre IV et V, modifié par la Loi 2016-925, du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu l'avis favorable de la commission municipal compétente en date du 25 janvier 2021 ;
Considérant que la programmation relative à la recherche et à la documentation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts répond aux missions fondamentales du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

AUTORISE

- La programmation de recherche et documentation du Palais Fesch pour l'année 2021.
- Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.
Programmation scientifique : 40 000 € TTC
Participation part Ville : 23 400 €
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 16 600 €
- Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;
- Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DIT

Que le budget relatif à cette programmation (cf. annexe détaillée) sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2021 en dépenses chapitre 011 fonction 322, ligne 6182, 6226, 6065, 611 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI